

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

Excusée avec pouvoir : Dominique DINNE

En attendant l'arrivée de tous les conseillers municipaux, nous laissons la parole à Charles Carvello pour l'association les Archers du Mont Aiguille qui demande de reporter leur intervention (aménagement de la Touche) à la prochaine réunion du Conseil municipal, suite à l'empêchement d'un autre interlocuteur.

Les habitants des Oches (suite chien écrasé) demandent une limitation de vitesse à mettre en place rue du Cordonnier ainsi que sur la descente chemin de Jansonnière jusqu'à la place Thiers pour accentuer la sécurité.

Il est convenu qu'une limitation de vitesse à 30 km/h sera mise en place dans un premier temps pensant que le dos d'âne ou les chicanes seraient gênants pour les engins agricoles et le chasse-neige.

On nous demande également de faire un rappel à Trièves Travaux pour que les camions ne passent plus par la Place Louis Thiers et que les chauffeurs empruntent le chemin prévu après le croisement des Oches pour se rendre à la Carrière.

Délibérations

1. SEDI – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité à Richardière

La puissance est insuffisante sur le hameau de Richardière suite aux nouvelles constructions, le SEDI modifie l'emplacement de la ligne électrique et France Télécom profite de ces travaux pour enterrer leur ligne. La partie SEDI (111 465 €) reste à leur charge et la partie France Télécom reste à la charge de la commune soit 985 €.

Adoptée à l'unanimité

2. Etat d'assiette en forêt communale

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de M. Jean-Yves BOUVET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONJ ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par PONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré		
19	IRR	645	11	2020	2020		X						Bloc sur pied
20	IRR	531	7,7	2020	2020		X						Bloc sur pied
21	IRR	196	3,8	2020	2020		X						Bloc sur pied
23	IRR	104	2,3	2019	2020						X	X	Autre gré à gré/délivrance

Commentaire : Le conseil opte pour le martelage et une mise à la vente sur pied.

Adoptée à l'unanimité

3. Redevances ski de fond 2019/2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2018/2019. Le tableau des tarifs est consultable en mairie.

Commentaire : Michel Jay présente les variations des tarifs Nordic Isère. Cette association des gestionnaires de pistes de fond Isère et Drôme (Michel Jay, Président pour environ 6 mois car Michel ne se représente pas à la prochaine élection) propose une politique de hausse des tarifs avec en parallèle une prévente à moindre coût favorisant les clubs et fondeurs.

Adoptée à l'unanimité

4. Prévente redevances ski de fond 2019/2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs en prévente de la redevance pour l'accès aux pistes de fond pour la saison 2019/2020 vendus par l'association départementale Nordic Isère pour le compte des communes adhérentes. Le tableau des tarifs est consultable en mairie.

Adoptée à l'unanimité

5. Tarifs eau et assainissement 2019/2020

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019/2020, comme suit :

Eau potable

Tranche 0 à 20 m ³	3,17 €
Tranche 21 à 120 m ³	0,70 €
Tranche 121 à 200 m ³	0,47 €
Tranche + de 200 m ³	0,40 €
Entretien comptage	50,00 €

Assainissement

Forfait	50,00 €
Tranche 0 à 20 m ³	3,57 €
Tranche 21 à 120 m ³	0,75 €
Tranche 121 à 200 m ³	0,53 €
Tranche + de 200 m ³	0,21 €

Raccordements aux réseaux	
Eau (<i>regard et compteur compris</i>)	Coût réel après devis entreprise
Raccordement réseau Assainissement -10 mètres sur réseau public (<i>domaine privé à la charge du propriétaire</i>)	2400,00 €
Mètres supplémentaires (réseau public)	40,00 €
Changement regard	350,00 €
Changement compteur d'eau	50,00 €
Travaux horaires / Employé + mini pelle	55,00 €

Commentaire : Avec la loi Notre, la compétence eau « devrait » passer à la C.C.T. à compter du 1^{er} Janvier 2020, décision prévue fin d'année 2019. Ce transfert toujours hypothétique (la loi n'est pas votée) devrait se traduire pour la commune par un doublement du prix de l'eau en 6 ans.

Pour rembourser une subvention induite d'une installation UV sur le réservoir, le Conseil municipal ajuste le tarif de l'eau.

De plus, on doit rembourser un trop perçu de 9 000 € concernant la taxe d'aménagement de la SCI L'Alpage.

Adoptée à l'unanimité

6. Échange terrains entre Marie-Noëlle Vallon et la Commune

Il apparaît que L'échange de terrains présenté ne correspond pas à la délibération de 2015 fixant les critères du protocole d'échange. Michel Vallon demande au Conseil municipal de voter à bulletin secret.

De plus, une nouvelle erreur sur les numéros de parcelles telles que présentées par Michel Vallon est constatée : Parcelle Marie-Noëlle Vallon E43 contre Parcelles communales G 268 & E 442. Michel Jay propose de clore cet incident en acceptant l'échange des parcelles.

3 voix pour – 3 voix contre – 3 abstentions

Le vote prépondérant du Maire est « contre » cet échange suite aux confusions, aux règles non respectées et aux pressions diverses qui empêchent de décider sereinement.

7. Tarifs salle polyvalente et gîte mairie 2020

Reporté à prochaine réunion du Conseil municipal du 15 Octobre 2019.

8. Validation du nom des rues de la commune

Suite à la présentation détaillée du travail effectué par Francis Martin (en 2008) et repris par les conseillers municipaux, aux remarques des habitants lors de la consultation, et enfin à l'ultime modification proposée en séance, le Conseil municipal vote les noms retenus avec 1 abstention. Le maire souligne la qualité du travail réalisé par tous les intervenants.

Suite à l'arrivée de la fibre, le choix de la numérotation métrique et la nomination des rues s'imposent.

Adoptée (avec une abstention)

9. Convention de mise à disposition de personnel entre la mairie de Chichilienne et la mairie de Saint Martin de Clelles

Suite au départ du précédent pisteur secouriste, une convention de mise à disposition de personnel est établie entre la mairie de Chichilienne et la mairie de Saint Martin de Clelles.

Pour une mise à disposition réciproque, d'un côté l'employé de St Martin de Clelles qui a les diplômes et compétences requises assurera la mission de Pisteur Secouriste pendant la saison d'enneigement. De l'autre, nos agents techniques assureront un petit déneigement et le contrôle de la station d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

10. Convention de déneigement par la commune d'une section de la RD7 sur la commune de Chichilienne, avec le Département de l'Isère

La convention de déneigement de la Croix des Oches à la Clavelière en échange de la fourniture de pouzzolane est reconduite.

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Coupe affouagère

Suite à la difficulté de trouver des bûcherons, la coupe est tardivement disponible. Les inscriptions sont à faire avant le 30 Septembre et **le bois devra être récupéré avant le 20 novembre 2019.**

Prix : 45 € HT le m³ (lots entre 3 et 4 m³).

2. Entretien des locaux communaux

Recherche d'un technicien de ménage

3. Scolaire

Transport scolaire des maternelles de Chichilianne à Clelles : courant août, une demande de mise à disposition d'un bus a été effectuée auprès du Département de l'Isère et de la Région Rhône-Alpes. Cette mise à disposition a été refusée pour raison économique.

Pour information, la commune a recruté un accompagnateur pour les enfants de 3 à 5 ans bénéficiant du transport scolaire le soir.

Lancement d'une petite enquête auprès des parents sur les besoins du périscolaire pour les enfants de Chichilianne.

Si périscolaire à Chichilianne, il est sous-entendu que les parents mettront leurs enfants à l'école du village.

4. Journée citoyenne du 12 octobre 2019

Un appel à bénévoles pour l'entretien des sentiers de la commune.

5. « A chacun son Mont Aiguille »

Projet proposé par diverses associations dont « Culture et Montagne » pour les communes de Clelles et St Michel les Portes (artistes peintres).

6. Fréquentation du Mont Aiguille

Suite à la réunion du mois d'août à St Michel Les Portes, un projet sur les points de vue du Mont Aiguille est en cours dans le Trièves.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu

Le Mardi 15 Octobre 2019 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat